Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260706-DEL20260706_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 5 Juin 2026

Délibération n°20260706-05

L'an deux-mille-vingt-six, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, M. William LOZAC'H, Mme Marine SALAUN, M. Patrick SALAÜN,

Absents avec procurations : Mme Amaëlle BOURDOULOUS a donné procuration à M. David HERMAN, Mme Anne ROUSSIER a donné procuration à Mme Fabienne GILLES,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et Mme Marine SALAUN,

Date de la convocation : le 30 juin 2026 Date d'affichage : le 30 juin 2026

****

Délibération n°20260706-05 : Subvention CCAS 2026

Référence nomenclature n°1.4

Mme Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux le choix de la commission CCAS pour les 2 subventions de fonctionnement d'un montant de 150 € ;

La Banque Alimentaire de Lannion

Le Centre Alimentaire de Lannion

La commission souhaite que les subventions soient versées à ces 2 organismes car ils doivent acheter eux-mêmes certains produits qui manquent, comme le lait, les œufs, les produits d'hygiène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 € aux organismes suivants :

- La Banque Alimentaire de Lannion
- Le Centre Alimentaire de Lannion

AUTORISE le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU